

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-07

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES
GROUPE ARCADE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN ET LA CONSTRUCTION
DE 34 LOGEMENTS COLLECTIFS
Le clos de l'Aveyron
COMMUNE D'ALBIAS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunts présentée le 20 juin 2005 par M. le Directeur Régional de la Société Française des Habitations Economiques destinés d'une part à l'acquisition du terrain, et d'autre part à la construction de 34 logements collectifs, Le Clos de l'Aveyron à ALBIAS.

Il s'agit aujourd'hui de 32 logements en PLUS et de 2 logements en PLAI dont le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 2 820 094 Euros fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	2 144 667 Euros
* Prêt PLA d'intégration	139 212 Euros
* Prêt Foncier PLUS	334 711 Euros
* Prêt Foncier PLAI	21 727 Euros
* Subvention PLUS (Etat)	64 777 Euros
* Subvention PLAI (Etat)	20 000 Euros
* Subvention 1 %	95 000 Euros

Total **2 820 094 Euros**

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 2 640 317 Euros.

Les conditions actuelles des prêts à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

• **Acquisition du terrain**

• Prêt foncier PLUS

Montant	334 711 Euros
Taux d'intérêt actuariel	3,15%

Durée	50 ans
Durée du préfinancement	de 0 à 24 mois
Différé d'amortissement	de 0 à 2 ans
Taux annuel de progressivité	de 0 % à 0,5 %

- Prêt foncier PLAI

Montant	21 727 Euros
Taux d'intérêt actuariel	2,65%
Durée	50 ans
Durée du préfinancement	de 0 à 24 mois
Différé d'amortissement	de 0 à 2 ans
Taux annuel de progressivité	de 0 % à 0,5 %

- **Construction de logements**

- Prêt PLUS

Montant	2 144 667 Euros
Taux d'intérêt actuariel	3,15%
Durée	35 ans
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois
Différé d'amortissement	de 0 à 2 ans
Taux annuel de progressivité	de 0 % à 0,5 %

- Prêt PLAI

Montant	139 212 Euros
Taux d'intérêt actuariel	2,65%
Durée	35 ans
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois
Différé d'amortissement	de 0 à 2 ans
Taux annuel de progressivité	de 0 % à 0,5 %

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 1 320 158 Euros, soit 50 % d'un montant global de 2 640 317 Euros, la commune d'ALBIAS se portant garante à hauteur de 50% de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique la délibération de la Commune en date du 03/10/2005.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la Société, un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer la convention et les contrats de prêts correspondants.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2005

CP 05/11-07

**SOCIETE FRANCAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES
GROUPE ARCADE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'ACQUISITION DU TERRAIN ET LA CONSTRUCTION
DE 34 LOGEMENTS COLLECTIFS
Le clos de l'Aveyron
COMMUNE D'ALBIAS**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Société Française des Habitations Economiques "Groupe Arcade", pour l'acquisition du terrain et la construction de 34 logements collectifs, Le Clos de l'Aveyron à Albias, la garantie du département à hauteur de 50 %, soit 1 320 158 € d'un montant global de 2 640 317 € pour :
 - deux prêts, l'un de type foncier PLUS d'un montant de 334 711 € sur une durée de 50 ans au taux de 3,15 % et l'autre de type foncier PLAII d'un montant de 21 727 € sur une durée de 50 ans au taux de 2,65 %, pour l'acquisition du terrain, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
 - deux prêts, l'un de type PLUS d'un montant de 2 144 667 € sur une durée de 35 ans au taux de 3,15 % et l'autre de type PLAII d'un montant de 139 212 € sur une durée de 35 ans au taux de 2,65 %, pour la construction de 34 logements collectifs, contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;

- Précise que la commune d'Albias se porte garante à hauteur des 50 % restants ;
- Précise qu'en application de la délibération du Conseil Général du 6 février 1996, le département exercera auprès de la Société, un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif réglementaire en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,